

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 19 septembre 2013

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DU POLE IMAGE DE SAINTE-LIVRADE A L'ENTREPRISE AELEMENT WORKS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de mettre à disposition de l'entreprise « AELEMENT WORKS » une partie des locaux du cinéma l'Utopie situé 16 rue nationale à Sainte-Livrade-sur-Lot pour une durée de 3 ans,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition précaire des locaux et de matériel prévue à cet effet,

DECIDE de fixer à la somme de 420 € mensuel le prix de cette location.

EXTENSION DE COMPETENCE AU TRES HAUT DEBIT ET DECISION D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE LOT-ET-GARONNE NUMERIQUE ET A LA MISSION A LA CARTE DE MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION TRES HAUT DEBIT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'annuler la délibération n° 76/2013 du 19 juin 2013,

DECIDE d'exercer de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence facultative « **Très haut débit**»,

DIT que la présente délibération sera notifiée à chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois afin que celle-ci formule un avis sur ce projet d'extension de compétences conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DIT que l'extension de compétences a pour effet juridique de modifier en conséquence les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois,

DECIDE suite à ce transfert de compétence et au vu de l'arrêté préfectoral qui autorisera celui-ci, l'adhésion de la CAGV au Syndicat Mixte Lot-et-Garonne Numérique à compter du 1^{er} janvier 2014 et d'en approuver les projets de statuts,

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2014 à la Mission à la Carte de mise en place d'infrastructures de communication très haut débit,

DIT que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation correspondante seront inscrits au budget de l'exercice 2014 et suivants de la CAGV,

ELIT conformément aux statuts du Syndicat, les membres suivants pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein du Comité Syndical :

Titulaire : M. Marc TRANCHARD

Suppléant : M. Vincent LIOT

EXONERATION DE CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES EN FAVEUR DES ENTREPRISES DE SPECTACLES VIVANTS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'exonérer de Contribution Foncière des Entreprises à hauteur de 100 % les entreprises de spectacles vivants relevant des catégories suivantes :

- *les théâtres nationaux*
- *les autres théâtres fixes*
- *les tournées théâtrales et des théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique*
- *les concerts symphoniques et autres, des orchestres divers et des chorales*
- *les théâtres de marionnettes, des cabarets artistiques, du café-concert, des music-halls et des cirques*
- *les spectacles musicaux et de variétés*

ACCUEILS PERISCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS : NOUVEAUX REGLEMENTS INTERIEURS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 50 voix POUR et 2 voix CONTRE,**

APPROUVE les nouveaux règlements intérieurs de :

- l'Accueil Périscolaire du RPI Castella/La Croix Blanche/Monbalen
- l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole de Laroque Timbaut
- l'Accueil de Loisirs de Monbalen
- l'Accueil de Loisirs de Fongrave.

DIT que ces règlements seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2013.

ACCUEIL DE LOISIRS DE MONBALEN : EXTENSION DU SERVICE DE NAVETTE ET MODIFICATION TARIFAIRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 50 voix POUR et 2 voix CONTRE,**

APPROUVE l'extension du circuit de la navette de bus payante de l'Accueil de Loisirs de Monbalen, les mercredis midi, par l'intégration de l'école de Hautefage-la-Tour,

DECIDE de fixer, pour les familles de cette commune, le prix de la navette à 1,60 € par enfant et par trajet, étant entendu que ce prix est intégré dans un tarif spécifique de l'Accueil de Loisirs de Monbalen,

DECIDE de fixer le prix de journée des mercredis de l'Accueil de Loisirs de Monbalen, pour les enfants de l'école de Saint-Antoine de Ficalba utilisant la navette bus aux tarifs normaux sans navette, étant entendu que le coût de la navette pour l'ensemble de ces enfants sera pris en charge par la Commune de Saint-Antoine de Ficalba,

DIT que ces modifications seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2013.

ACCUEILS PERISCOLAIRES : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LES COMMUNES DE LAROQUE TIMBAUT ET LA CROIX BLANCHE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la mise à disposition par les communes de Laroque Timbaut et La Croix Blanche des locaux et des équipements nécessaires à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles des communes du Roquentin à compter de la rentrée scolaire de 2013,

AUTORISE Monsieur le Président à signer, durant toute la durée de son mandat, avec les communes de Laroque Timbaut et La Croix Blanche, les conventions de mise à disposition des locaux et équipements communaux suivants :

- Pour Laroque Timbaut, la mise à disposition de :
 - o *la salle informatique du groupe scolaire d'une superficie de : 60,20 m²*
 - o *la cour de l'école maternelle : d'une superficie de 450 m²*
 - o *la cour de l'école élémentaire : d'une superficie 500 m²*
 - o *les sanitaires extérieurs de l'école.*
- Pour La Croix Blanche, la mise à disposition de :
 - o *la cour de l'école : d'une superficie d'environ 1 200 m²*
 - o *les sanitaires extérieurs de l'école.*

FIXATION DES TARIFS DES SPECTACLES POUR LA SAISON « JEUNE PUBLIC » 2013/2014 ET CREATION D'UNE TARIFICATION POUR LES ATELIERS FAMILLES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de fixer les tarifs des spectacles « Jeune Public » à partir de la saison 2013/2014 à leur niveau de 2012/2013 soit :

Tarifs individuels		Tarifs crèches	
Enfant (jusqu'à 12 ans)	3,00 €	Crèches communautaires : <i>St-Etienne, Laroque Timbaut, Casseneuil, Ste-Livrade, Darfeuille, Maison de la petite enfance</i>	Gratuit
Adulte	5,00 €		
Forfait Famille			
3 personnes	9,30 €	Crèches sur territoire CAGV : <i>Bias, Pujols</i>	2,10 €
4 personnes	10,00 €		
5 personnes	12,50 €		
Tarifs scolaires		RAM	
CAGV	2,10 €	Enfants RAM CAGV	2,10 €
Hors CAGV	3,00 €	Assistantes maternelles RAM CAGV	gratuit

ALSH		Enfants RAM hors CAGV	3,00 €
ALSH communautaires <i>Monbalen, Fongrave</i>	gratuit	Assistants maternelles RAM hors CAGV	gratuit
ALSH sur territoire CAGV <i>Ste-Livrade, Casseneuil, Descartes, Fontanelles, Bias</i>	2,10 €	EXONERES	
		Accompagnateurs	
		Partenaires	
ALSH hors CAGV	3,00 €	Invitations compagnies	

DECIDE d'accorder la gratuité pour l'entrée au spectacle « *Le Bal des Barbillons* » qui se déroulera le vendredi 18 avril 2014 au Parc François-Mitterrand à Villeneuve-sur-Lot.

DECIDE de fixer les prix d'accès aux « ateliers familles » présentés dans l'exposé qui précède selon les tarifs appliqués pour les spectacles comme définis dans la grille ci-dessus.

ANIMATION CULTURELLE « LE BAL DES BARBILLONS » : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la mise en place au mois d'avril 2014 du projet d'animation culturelle *Le Bal des Barbillons* ainsi que le plan de financement de cette manifestation comme suit :

Dépenses		Recettes	
Achats		CAGV	2 350 €
Prestations de services	5 410 €	CAF	4 000 €
Matière et fourniture		MSA	3 000 €
Autres fournitures		CCAS	500 €
Services extérieurs			
Location	800 €		
Entretien et réparation			
Divers			
Autres services extérieurs			
Rémunération intermédiaire			
Publicité, publication			
Déplacement, missions	2 200 €		
Hébergement	550 €		
Impôts et taxes			
Charges du personnel			
Rémunération des personnels	480 €		
Charges sociales	410 €		
TOTAL	9 850 €		9 850 €

SOLLICITE la CAF, la MSA et le Centre Communal d'Action Sociale de Villeneuve-sur-Lot pour l'attribution des participations financières inscrites à ce plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents (contrats, conventions...) nécessaires à l'instruction de ces demandes de subventions,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif pour l'exercice 2014 de la CAGV.

**OUVERTURE A L'URBANISATION PREVUE DANS LE CADRE D'UNE REVISION DU P.L.U.
DE LA COMMUNE DU LEDAT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'émettre un avis favorable à l'ouverture à l'urbanisation prévue dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme du Lédat et d'accorder la dérogation au titre de l'article L. 122-2 du Code de l'Urbanisme.

**PARTICIPATION A LA CREATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INITIE PAR LE CONSEIL
GENERAL : ACCORD DE PRINCIPE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de faire valoir l'accord de principe de la CAGV pour participer à la création de l'Etablissement Public Foncier Local d'échelle départementale initié par le Conseil Général de Lot-et-Garonne,

ACCEPTÉ de participer à l'ensemble des travaux préparatoires à la création de l'établissement, coordonnés par le Conseil Général (élaboration des projets de statut, définition du Programme Pluriannuel d'Intervention, modalités de financement, perception de la Taxe Spéciale d'Équipement),

NOMME M. Michel ASPERTI en qualité de représentant titulaire,
M. Pierre-Jean FOUGEYROLLAS en qualité de représentant suppléant,

DECIDE de s'engager à délibérer à l'issue de l'étude de préfiguration en cours, dans les conditions prévues à l'article L-324-2 du Code de l'Urbanisme, pour demander officiellement au Préfet de département la création de cet Etablissement Public Foncier Local, concomitamment aux délibérations qui seront prises par les autres collectivités compétentes et intéressées par cet établissement.

**FONCTIONNEMENT DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : DEMANDE DE PARTICIPATION
FINANCIERE AU CONSEIL GENERAL**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'annuler la délibération n° 68/2013 du 18 juin 2013 sollicitant une participation financière du Conseil Général de Lot et Garonne pour le fonctionnement des aires d'accueil de Virebeau et de Pauchou d'un montant de 48 000 €,

SOLLICITE du Conseil Général de Lot-et-Garonne le financement du fonctionnement des aires d'accueil de Virebeau et de Pauchou, à hauteur de 30 708 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondant au financement de cette opération ainsi que tout avenant destiné à prolonger le bénéfice de ce financement.

**AMENAGEMENT D'UN PONTON A SAINTE-LIVRADE : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES
TRANCHES 2013 et 2014 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de l'opération « Aménagement d'un ponton à Sainte-Livrade » et de son programme pluriannuel,

DIT que la délibération n° 201/2012 du 13 décembre 2012 se trouve modifiée en conséquence,

APPROUVE les plans de financement des deux tranches ainsi qu'il suit :

Plan de financement prévisionnel de la première tranche **pour l'année 2013** :

Coût d'objectif en € H.T. : <i>(Travaux, honoraires, divers)</i>		120 000
Ressources :	Pourcentage attendu	Montant de la subvention demandée
Conseil Général de Lot-et-Garonne	25 %	30 000
Conseil Régional d'Aquitaine	25 %	30 000
FNADT	10 %	12 000
FEADER	10 %	12 000
Autofinancement CAGV	30 %	36 000
Total		120 000

Plan de financement prévisionnel de la deuxième tranche **pour l'année 2014** :

Coût d'objectif en € H.T. : <i>(Travaux, honoraires, divers)</i>		120 000
Ressources :	Pourcentage attendu	Montant de la subvention demandée
Conseil Général de Lot-et-Garonne	25 %	30 000
Conseil Régional d'Aquitaine	25 %	30 000
FNADT	10 %	12 000
FEADER	10 %	12 000
Autofinancement CAGV	30 %	36 000
Total		120 000

SOLLICITE les organismes participant à ce plan de financement pour l'obtention des subventions correspondantes,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de la première tranche de ce projet sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2013,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de la deuxième tranche de ce projet seront inscrits à la première Décision Modificative (DM 1) de l'exercice 2013.

CREATION D'UN POLE MULTIMODAL: APPROBATION DU PROJET GLOBAL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 49 voix POUR et 3 voix CONTRE,**

APPROUVE le projet global de création d'un pôle multimodal présenté ainsi qu'il suit :

La Maîtrise d'ouvrage de la Mairie de Villeneuve-sur-Lot porte sur la réalisation du quai au niveau de la Poste. Le coût de cette opération est de 225 000 € HT. Les recettes se répartissent ainsi :

- Mairie de Villeneuve-sur-Lot	45 000 € (20 %)
- CAGV	31 500 € (14 %)
- Région Aquitaine	74 250 € (33 %)
- Conseil général de Lot-et-Garonne	74 250 € (33 %)

La maîtrise d'ouvrage de la CAGV porte sur :

- l'acquisition du guichet SNCF, sa démolition et les aménagements extérieurs,
- l'acquisition de l'immeuble du futur point d'information et de vente multimodal et les aménagements intérieurs.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ce projet, à savoir :

DEPENSES		RECETTES		
Guichet SNCF		CAGV	151 640 €	50 %
Acquisition parcelle SNCF	6 000 €	Région	75 750 €	25 %
Destruction guichet SNCF	17 500 €	Département	75 750 €	25 %
Aménagement extérieur	38 140 €			
Point d'information multimodal				
Acquisition bâtiment	176 500 €			
Aménagement bâtiment	65 000 €			
TOTAL	303 140 €	TOTAL	303 140 €	100 %

SOLLICITE des organismes participant à ce plan de financement les subventions correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits à la première Décision Modificative (DM 1) de l'exercice 2013,

POLE MULTIMODAL : ACQUISITION FONCIERE A LA SNCF

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec SNCF le protocole d'accord relatif aux conditions d'acquisition et de mise à disposition du point d'information et de vente multimodal,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle EN 408, composé d'un immeuble de 124 m² et d'un terrain nu, pour un montant de 6 000 €, sous condition suspensive de la signature du protocole d'accord,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes liés à l'acquisition de la parcelle cadastrée EN 408,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits à la première Décision Modificative (DM 1) de l'exercice 2013.

POLE MULTIMODAL : ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DU FUTUR POINT D'INFORMATION ET DE VENTE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE l'acquisition de la parcelle EW 976, sise 22 rue du Collège à Villeneuve-sur-Lot, composée d'un immeuble de 400 m² et d'une cour pavée de 140 m², pour un montant de 176 500 €, frais d'agence inclus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes liés à l'acquisition de la parcelle cadastrée EW 976,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits à la première Décision Modificative (DM 1) de l'exercice 2013.

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES D'INSERTION PROFESSIONNELLE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la mise en concurrence, sous forme de procédure adaptée ouverte, selon les termes de l'article 30 du Code des Marchés Publics, en vue de passer les marchés de prestations de services d'insertion professionnelle pour une durée de 4 ans,

AUTORISE Monsieur le Président à engager la consultation,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés à intervenir,

DIT que les dépenses nécessaires au paiement de ces prestations seront prélevées sur les crédits qui seront inscrits au Budget des exercices 2014 et suivants de la CAGV.

Affiché le 25 septembre 2013

**Le Président
Patrick CASSANY**